

**EXTRAIT DES REGISTRES
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2014-045

Commune de **BESINGRAND**

SEANCE DU 21 AOUT 2014

Nbre de Conseillers :
en exercice : 11
présents : 10
votants : 10

L'an deux mille quatorze, le vingt et un août à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de **BESINGRAND**,
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de M. Michel LAURIO, Maire

Date de la convocation :
11/08/2014

PRESENTS :
BERGES Annie - CAMPAGNE Jean Bernard-
LASSALLE Daniel MILHAVET Claude - PETRIAT Christian -
PEREZ Cathy- RANQUINE Monique- TERQUEM Nathalie -
MINVIELLE Julien -

Affichage convocation
11/08/2014

EXCUSE : PENE Robert

SECRETARE DE SEANCE : TERQUEM Nathalie

*Objet : délibération instituant la taxe d'aménagement sur le territoire de la Commune de
BESINGRAND*

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a institué, par délibération en date du 22 novembre 2011, une taxe d'aménagement au taux de 2 % et ce, jusqu'au 31 décembre 2014.
Le Maire propose de prolonger l'institution de cette taxe.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide,

- **DE PROLONGER** l'institution sur l'ensemble du territoire communal, de la taxe d'aménagement au taux de 2%

Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.
Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture

le 01/09/2014

*Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

Publié le 28/08/2014

**Le Maire,
Michel LAURIO**



DEPARTEMENT
DES
PYRENEES-ATLANTIQUES

REPUBLIQUE FRANCAISE

BESINGRAND, le 4 septembre 2014

Mairie
de
BESINGRAND
64150

Tel : 05.59.60.15.58

Courrier arrivé le :

08 SEP. 2014

COMMUNAUTE de COMMUNES
de LACQ-ORTHEZ

Le Maire de **BESINGRAND**

à

Monsieur le Président
Hôtel de la Communauté
des Communes de LACQ ORTHEZ
Rond point des chênes
BP 73
64150 MOURENX
A l'attention de Mr Maurice FOURRIER

BORDEREAU d'ENVOI

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint :

DÉSIGNATION DES PIÈCES	OBSERVATIONS
-La copie de la délibération en date du 21 août 2014 instituant la taxe d'aménagement	

Le Maire,

Michel LAURIO

